

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

**Acquisition d'un tracteur routier avec grue auxiliaire
occasion
265110009**

VOIES NAVIGABLES DE FRANCE
Direction Territoriale Rhône-Saône
2 rue de la quarantaine
69321 LYON CEDEX 05

SOMMAIRE

1.	Objet du marché	3
1.1.	Objet du marché	3
2.	Périmètre d'usage – traction du porte-char VN	3
2.1.	. Utilisation prévue.....	3
2.2.	Contraintes spécifiques	3
3.	Prescriptions techniques minimales (tracteur + grue auxiliaire).....	3
3.1.	Caractéristiques générales.....	3
3.2.	Tracteur routier	4
3.3.	Grue auxiliaire	4
4.	Livraison	4
5.	Tranche financière facultative (moins-value)	5
5.1.	Vices cachés et responsabilité.....	6

1. Objet du marché

1.1. Objet du marché

Les stipulations du présent Cahier des clauses Techniques particulières (CCTP) concernent :
L'acquisition d'un tracteur routier avec grue auxiliaire d'occasion.

Le présent marché a pour objet l'acquisition d'un tracteur routier équipé d'une grue auxiliaire, d'occasion, ainsi que la fourniture des accessoires et dispositifs nécessaires à sa conformité, à sa sécurité et à sa mise en service.

Tranche financière facultative : Le titulaire peut demander la reprise du matériel de VNF sous la forme d'une proposition d'une tranche financière facultative. Celle-ci fait l'objet d'une moins-value sur le prix.
ancien tracteur routier avec grue auxiliaire (modèle R385 Renault année 1993, grue auxiliaire PALHFINDER 1998, 561 000km, 5560 h) en état de fonctionnement et à jour des contrôles et VGP.

Lieu d'exécution :
Voies Navigables de France
UTI/CRS / Pôle linéaire
16 les quatre canaux

34250 Palavas-les-Flots

2. Périmètre d'usage – traction du porte-char VN

2.1. Utilisation prévue

- Grutage : Manutention d'engins flottants, épaves, matériaux lourds (bateaux, tuyaux de dragage, etc.).
- Transport : Déplacement de matériel des chantiers, avec un porte-char
- Fréquence d'utilisation :
 - 150 jours/an (dont 110 jours en transport, 40 jours en grutage).
- Environnement : Zones littorales, routes, autoroutes, chantiers.

2.2. Contraintes spécifiques

Le tracteur acquis devra permettre la traction d'un porte-char détenu par VNF nécessitant une hauteur de sellette de 1,50 m :

- Le tracteur doit être compatible avec la sellette/hauteur 1,50 m,
- Si une adaptation de sellette est nécessaire pour atteindre l'exigence, le titulaire la réalise à ses frais (donc incluse dans le prix ferme).

En cas de solution nécessitant une adaptation de la sellette pour assurer la compatibilité du porte-char VNF (hauteur de sellette 1,50 m), ladite adaptation est réputée incluse dans le prix du titulaire, et ne fait pas l'objet d'une facturation supplémentaire.

3. Prescriptions techniques minimales (tracteur + grue auxiliaire)

3.1. Caractéristiques générales

Le tracteur routier avec grue auxiliaire devra :

- Être conforme à la réglementation en vigueur Européenne et Française si spécificité particulière (pour l'usage routier et le levage),
- Permettre l'exploitation en sécurité,

- Disposer de la documentation et des notices nécessaires, dont le certificat de conformité européenne, la carte grise, et la certification CE pour la grue.
- être livré avec les éléments garantissant la conformité et la traçabilité. (les 3 dernières VGP et contrôle technique à jour, les carnets d'entretien et plan de maintenance)
- être vierges de tout marquage, logo, inscription ou signe distinctif à caractère commercial, publicitaire ou non conforme à l'image d'un service de l'État. Seuls les marquages réglementaires obligatoires ainsi que ceux expressément demandés par le pouvoir adjudicateur seront autorisés.

Dans le cadre des missions réalisées par les agents de Voies Navigables de France (VNF), relevant d'un régime d'exemption, le titulaire devra prévoir une désactivation du dispositif du tachygraphe.

3.2. Tracteur routier

- Conduite : à droite, volant obligatoirement à gauche
- Châssis : court
- Type : Tracteur routier 4x2
- Moteur : entre 400 et 500 ch
- PTR : 44 tonnes (pour tracter un porte-char de 1,50 m de selette)
- Réservoir carburant : 290 à 350 L (aluminium préféré)
- Suspension : Pneumatique 22.5"
- Équipements : Gyrophare, climatisation, système anti-pollution
- Année : Supérieure à 2015
- Kilométrage : Inférieur à 550 000 km
- Boîte de vitesses : Automatique (préférée)
- Empattement : entre 3.6 et 3.9
- Porte à faux avant : entre 1400 et 1500
- Châssis : Rigide
- Matériaux : acier

3.3. Grue auxiliaire

- Type : Grue télescopique et articulée
- Couple Portée : 21 m/900kg
- Vitesse de levage : Guidage à distance (radio-commandé)
- Accessoires : Crochets, stabilisateurs pilotés
- Puissance : 400 à 500 ch
- Compatibilité : Système de verrouillage de la grue en transport
- Compteur heures : ≥ 3500 h
- Stabilisateur : Vérin hydraulique

4. Livraison

Le titulaire réalise le transport et les opérations nécessaires y compris les ATE (le cas échéant) jusqu'au lieu désigné et à la date choisie communément.

Lieu de livraison : Adresse de livraison :

Le matériel devra être mis en ordre de fonctionnement, prêt à l'usage, à la livraison. Une formation de prise en main de l'ensemble tracteur et grue, sera dispensée en français.

En cas de non-exécution totale ou partielle, ou de livraison non conforme aux stipulations contractuelles, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de procéder à la résiliation du marché aux torts exclusifs du titulaire.

Il pourra également faire exécuter les prestations, en tout ou partie, aux frais et risques du titulaire, conformément aux dispositions prévues au CCAG-FCS.

5. Tranche financière facultative (moins-value)

Le titulaire peut proposer la reprise du tracteur grue VNF. Cette reprise donne lieu à une moins-value sur le prix du marché, conformément à la DPGF offre de base avec variante.

Tracteur routier VNF :

- Marque modèle : Renault R385
- Année : 1993
- Kilométrage : 561 000 km
- Essieu : 4X2
- PTRR : 44t
- Chevaux : 385 Cv

La grue auxiliaire

- Marque modèle : PALHFINDER 1720
- Année : 1998
- Heures d'utilisation : 5 560h
- Couple portée : 15m/880kg

La reprise du matériel existant (Renault R385 + grue Palhfinder 1720) est optionnelle.

Le titulaire propose un montant de moins-value dans son offre. Le maître d'ouvrage se réserve le droit de refuser cette reprise si le montant proposé est jugé manifestement sous-évalué ou disproportionné par rapport à l'état réel du matériel.

La visite préalable (facultatif) sur rendez-vous auprès de
Responsable du matériel : Laurent Guyonnet laurent.guyonnet@vnf.fr
06 98 47 05 79

Si le titulaire ne souhaite pas réaliser la visite avant reprise, aucune réclamation ne sera possible. Le titulaire a la possibilité de poser toutes les questions concernant le matériel et de demander des photos complémentaires.

5.1. Vices cachés et responsabilité

- Le titulaire est responsable des vices cachés (défauts non apparents lors de la réception) pendant 2 ans (article 1641 du Code civil).
- En cas de panne liée à un vice caché, le titulaire prendra en charge les réparations ou le remplacement du véhicule (sous réserve d'expertise contradictoire).